



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sapeurs-pompiers

Question écrite n° 47671

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les mesures annoncées par le préfet de la région Alsace d'escorter systématiquement les pompiers lors des interventions dans les zones à risques. Plus de 200 sapeurs-pompiers ont manifesté à Strasbourg contre les agressions dont ils sont victimes lors de leurs interventions dans les quartiers difficiles de la ville. Suite à ces agressions qui se multiplient, le préfet de région a décidé que les pompiers seront « systématiquement » escortés par des policiers lors de leurs interventions dans les zones les plus risquées. Aussi, il souhaiterait connaître le nombre d'agressions contre les sapeurs-pompiers pour 1999 et 2000, ainsi que les mesures qui ont déjà été prises pour protéger les pompiers appelés à éteindre les voitures en feu dans certains quartiers strasbourgeois.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de monsieur le ministre de l'intérieur sur la multiplication des agressions commises à l'encontre des sapeurs-pompiers strasbourgeois, et souhaite connaître le nombre de ces agressions ainsi que les mesures prises afin d'assurer la sécurité de leurs interventions. En effet, depuis quelques années, les sapeurs-pompiers, à l'instar d'autres acteurs institutionnels, sont victimes d'agressions à l'occasion de leurs interventions dans certains quartiers sensibles. La lutte contre cette forme de violence urbaine, le maintien de la présence des services publics dans tous les quartiers, ainsi que la restauration du sentiment de sécurité de ces professionnels s'inscrivent parmi les priorités qui guident l'action des services de police. En ce qui concerne l'année 1999, les services de la circonscription de sécurité publique de Strasbourg ont été saisis de 6 plaintes déposées par des sapeurs-pompiers, dont 5 pour dégradations de véhicules automobile et 1 pour vol. Pour l'année 2000, à la date du 26 juin, 4 plaintes ont été déposées, dont 1 pour vol dans un véhicule et 3 pour des dégradations de matériels par jets de pierres, les faits ayant suscité le mécontentement de la profession s'inscrivant parmi ces dernières. En mai 2000, monsieur le préfet du Bas-Rhin a décidé de demander aux services de police de sécuriser les interventions des sapeurs-pompiers dans les quartiers sensibles par un accompagnement systématique. Sur le plan national, le partenariat entre policiers et pompiers s'est renforcé depuis plusieurs années, illustré par des mesures concrètes adaptées en fonction du contexte local. A cet égard, les moyens de transmission entre les services de police et les services départementaux d'incendie et de secours ont été renforcés et harmonisés. Dans le même esprit, le développement des réunions permettant l'échange d'information sur le climat des quartiers et les retours d'expérience à la suite d'interventions difficiles ont été encouragés. Même si l'accompagnement systématique ne constitue pas une règle, il est pratiqué dans certains quartiers sensibles durant des périodes de forte tension. Sur d'autres sites, les interventions sont précédées d'un repérage effectué par un véhicule de police. Enfin, depuis un dramatique fait divers ayant coûté la vie à un pompier lors de l'explosion d'un véhicule équipé d'un moteur GPL en janvier 1999, les interventions pour des feux de véhicules sont généralement précédées de l'identification du véhicule afin de connaître le carburant et le danger qu'il représente.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47671

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3530

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4882